



Comité de la planification et du logement

Procès-verbal

N° de la réunion : 46
Date : le mercredi 7 mai 2025
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : Président : Jeff Leiper, conseiller , Riley Brockington, conseiller, Cathy Curry, conseillère, Laura Dudas, conseillère, Laine Johnson, conseillère, Theresa Kavanagh, conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Catherine Kitts, conseillère, Wilson Lo, conseiller, Ariel Troster, conseillère

Absent(s): Vice-président : Glen Gower, conseiller, Tim Tierney, conseiller

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le mercredi 14 mai 2025 dans le rapport 46 du Comité de la planification et du logement.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le mardi 6 mai 2025, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le mercredi 7 mai 2025, à 8 h 30.

Ce « procès-verbal sommaire » indique les suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal complet, comme la consignation des soumissions écrites et verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal sommaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal complet soit confirmé par le comité. La version préliminaire du procès-verbal complet (à confirmer) sera publiée en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la présidence fait la lecture de la déclaration suivante au début de la réunion.

La présente réunion est une réunion publique visant à examiner les modifications proposées du Plan officiel et du Règlement de zonage qui sont inscrites au point(s) 5.1 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne ledit point, seules les personnes qui prendront la parole aujourd'hui ou qui présenteront des observations écrites avant l'adoption des modifications pourront interjeter appel devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire. Le requérant pourra lui aussi interjeter appel devant le Tribunal si le Conseil n'adopte pas les modifications proposées dans les 90 jours suivant la réception de sa demande si celle-ci concerne le Règlement de zonage, et dans les 120 jours si elle concerne le Plan officiel.

Pour présenter des observations écrites sur les modifications proposées avant leur examen par le Conseil municipal le 14 mai 2025, prière de communiquer avec la coordination du Comité ou du Conseil, par courriel ou par téléphone.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 45 du CPL - le 23 avril 2025

4. Réponses aux demandes de renseignements
 - 4.1 CPL 2024-03 - Système de notification publique
 - 4.2 CPL 2025-01 - Commentaire de la direction générale - terrains de la collectivité de Tewin
 - 4.3 OCC 2024-12 - Projet de réfection routière – 265, rue Catherine
5. Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment
 - 5.1 Modification du Règlement de zonage – 300, chemin Eagleson

Dossier : ACS2025-PDB-PSX-0040 – Kanata Sud (23)

Stefanie Kaminski, Regional Group, qui représente le requérant et propriétaire, est présente pour exprimer son appui et répondre aux questions. Elle indique ne pas avoir besoin de s'adresser au Comité si le point est adopté.

Le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles.

Recommandation(s) du rapport

1. **Que le Comité de la planification et du logement recommande au Conseil d'approuver une modification du Règlement de zonage (no 2008-250) concernant la propriété située au 300, chemin Eagleson, comme le montre le document 1, afin de permettre une utilisation de parc d'attractions dans le centre commercial actuel, comme l'explique en détail le document 2.**
2. **Que le Comité de la planification et du logement donne son approbation afin que la section du présent rapport consacrée aux détails de la consultation soit incluse en tant que « brève explication » dans le résumé des observations écrites et orales du public, qui sera rédigé par le Bureau du greffe municipal et soumis au Conseil dans le rapport intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux “exigences d'explication” aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire, à la réunion du Conseil municipal prévue le 14 mai 2025 », sous réserve des observations reçues entre le moment de la publication du**

présent rapport et la date à laquelle le Conseil rendra sa décision.

Adopté

6. Direction générale des initiatives stratégiques

6.1 Pouvoirs et droits relatifs aux Conventions relatives aux unités de logement abordable conclues conformément à l'article 4.1 de la Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement

Dossier : ACS2025-SI-HSI-0013 – À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du rapport

1. **Que le Comité de la planification et du logement recommande au Conseil municipal d'approuver :**
 - a. **la délégation à la directrice, Services des solutions de logement et des investissements, du pouvoir de négocier et de conclure des Conventions relatives aux unités de logement abordable de la part de la Ville, conformément à l'article 4.1 de la Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement et aux paragraphes 37(32.1), 42(3.0.3) et 51.1(3.0.2) de la Loi sur l'aménagement du territoire;**
 - b. **le formulaire général de la Convention relative aux unités de logement abordable présenté dans le document 1;**
 - c. **la délégation à la directrice, Services des solutions de logement et des investissements, et à l'avocat général de la Ville du pouvoir d'ajouter des modalités dans la convention, comme l'énonce le présent rapport.**
2. **Que le Comité de la planification et du logement recommande au Conseil d'adopter un règlement en grande partie similaire à celui décrit dans le document 2, qui vise à permettre le recouvrement des frais juridiques liés à la préparation des Conventions relatives aux unités de logement abordable.**

Adopté

7. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

8. Information distribuée auparavant

8.1 Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en 2024 par la Direction générale des SPAB – Services de planification, Services des emprises, du patrimoine et du design urbain et Services du Code du bâtiment.

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0019

8.2 Processus d'approbation des projets d'habitation – T4 de 2024

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0026

9. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

Il n'y a aucun avis de motion.

10. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

11. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

12. Levée de la séance

Prochaine réunion

Le mercredi 21 mai 2025.

La séance est levée à 9 h 33.

Original signé par K. Crozier,
Coordonnatrice du comité

Original signé par Conseiller Jeff
Leiper, Président